

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 25 FÉVRIER

A l'occasion du Mardi gras, le journal ne paraîtra pas demain.

Les petites réformes

De même que, suivant le proverbe, « les petits ruisseaux font les grandes rivières », les petites réformes font, à la longue, les gros budgets. Les petites ont même, sur leurs grandes sœurs, de notables avantages. Les grandes exigent tout un appareil d'enquêtes, d'investigations, tandis qu'un décret ou un arrêté ministériel suffit à consacrer les petites.

Le nouveau ministre des postes, M. André Lebon, qui ne dédaigne pas les petites réformes, vient d'en accomplir une offrant son intérêt. Les souhaits, les remerciements, les félicitations qu'il est d'usage d'adresser par une carte de visite, pourront être désormais affranchis comme si la carte ne portait rien d'écrit, à la condition que la formule employée ne dépasse pas cinq mots.

On peut dire beaucoup de choses en cinq mots. On peut même tout dire. Il n'est pas de sentiment qui en exige davantage et le plus ardent, le plus impétueux, le plus répandu de tous n'en comporte même généralement que deux et une apostrophe. Il est vrai qu'on n'écrit pas « Je t'aime » sur une carte de visite; et que le soupirant qui emploierait ce moyen pour épargner dix centimes donnerait une idée peu flatteuse de sa munificence à l'objet de ses feux. Mais ne nous égarons pas. Les choses qui se disent, à l'ordinaire, par cette voie sont d'ordre beaucoup plus discret et tempéré. Elles ne supposent pas non plus une grande intimité entre les correspondants. Un sou et cinq mots pour les menus propos de l'hypocrisie mondaine, c'est bien assez.

Il est une autre question du même ordre, sur laquelle l'attention du ministre se porterait utilement. On n'a pas oublié l'émoi causé naguère dans une ville de province, où le télégraphe se refusait à transmettre les dépêches qui arrivaient pour des personnes fort connues, mais dont l'adresse n'était pas mise en détail. Par une aimable ironie, le télégraphe prévenait, à domicile, le destinataire de la dépêche qu'il eût à venir la chercher lui-même au bureau. On n'est pas plus pince-sans-rire. Devant les protestations que souleva l'incident porté à la connaissance du public, l'administration céda. Elle voulut bien reconnaître que si le destinataire était assez connu pour qu'on allât chez lui le prévenir de retirer un télégramme, il était aussi assez pour qu'on lui portât le susdit télégramme. Tout est bien qui finit bien.

Cependant, à côté de ce cas très particulier, il en existe un autre, également pourvu d'utilité pratique: la question générale des adresses télégraphiques. Les personnes qui envoient une dépêche — celles surtout qui en envoient rarement — sont partagées entre le désir de donner une adresse assez complète pour qu'il n'y ait ni erreur ni retard dans la transmission, et celui de ménager quelques mots, c'est-à-dire quelques sous. Le « style télégraphique », qui sévit ailleurs que dans les télé-

grammes, n'a pas d'autre origine. C'est du style économique. Ne serait-il pas plus simple d'établir sur l'adresse, c'est-à-dire sur l'ensemble des mots qui désignent la personne, sa profession, s'il le faut, la rue, le numéro et la ville, une taxe uniforme, une taxe maxima, et peu élevée, de 15 centimes, par exemple, ou même de 10 centimes? L'administration se réserverait le droit de limiter, cette fois encore, le nombre des mots, en faisant bonne mesure. Mais il faut prévoir toutes les fantaisies et toutes les courtisannies, jusqu'à celle du sollicitateur qui, télégraphiant à un grand de ce monde, éprouverait le besoin de le saluer par son titre d'officier d'académie.

L'expérience prouve que les facilités données au public pour correspondre et les abaissements de tarifs sont loin d'être préjudiciables aux finances de l'Etat. Et c'est encore là, entre les petites réformes et les grandes, une différence qu'il ne faut pas oublier. Les grandes coûtent beaucoup d'argent, et ne rapportent rien; les petites ne coûtent rien et rapportent beaucoup.

Chambre des Députés

Première séance du samedi matin
22 février

Suite du budget des travaux publics

M. Dapuy-Dutemps, ministre des travaux publics, croit que les chemins de fer et la navigation ne doivent pas se faire concurrence mais se prêter une aide réciproque. Le projet relatif au canal de jonction des deux mers sera très prochainement déposé.

M. Raymond Leygue appelle l'attention du ministre sur la question du rachat des canaux du Midi. Le ministre promet d'étudier la question avec le plus grand soin.

M. Millerand, sur le chapitre 8 (personnel des contrôleurs, comptables et des contrôleurs du matériel et du travail), critique la réduction de 135,000 fr. qui a été faite sur ce chapitre. Tandis que le ministre entend maintenir ces contrôleurs si utiles, il y a dans le même ministère un agent supérieur qui combat cette restitution.

Il s'agit de savoir si c'est le Parlement ou le chef de l'Administration des chemins de fer qui fera prévaloir sa volonté.

M. le ministre des travaux publics répond que le gouvernement entend maintenir dans son intégralité le texte et l'esprit de l'arrêté de M. Viette. De nouveaux concours seront ouverts et tous les contrôleurs du travail seront nommés.

Deuxième séance

La grève de Roanne

M. Sembat. — Il s'agit de venir rapidement au secours de travailleurs dont les longues souffrances et l'attitude correcte pendant la grève de Roanne méritent toute la sollicitude de la Chambre.

L'attitude des ouvriers a indiqué leur désir de conciliation, ils avaient fait d'avance toutes les concessions; notamment sur l'arbitrage.

Les patrons, au contraire, après avoir quelque peu tergiversé, ont refusé l'arbitrage, désirant négocier usine par usine et avec les ouvriers mêmes de leurs usines.

Qu'entend faire la Chambre?

L'orateur la supplie elle et le gouvernement de décider qu'on envoie d'urgence aux mal-

heureux de Roanne les 10,000 fr. de secours qui avaient été votés par le conseil municipal de Paris. C'est une mesure d'équité et de justice.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, dit que les ouvriers de Roanne ont proposé un tarif que les patrons n'ont pu accepter, il les aurait mis dans l'impossibilité de lutter sur le marché. Les ouvriers ont demandé à faire accompagner leur délégation du bureau du syndicat, les patrons ont déclaré qu'ils ne voulaient traiter qu'avec la délégation.

Le gouvernement fera voter le plus tôt qu'il le pourra la loi sur les conseils du travail et de l'industrie; quant aux secours votés par les conseils municipaux, ils sont illégaux. Le Gouvernement ne peut les autoriser, mais il saura, lui, remplir les devoirs de solidarité et de philanthropie.

Le président donne lecture de l'ordre du jour motivé déposé par M. Sembat, « en faveur des grévistes et des libertés syndicales violées ouvertement par les patrons. »

Le centre réclame l'ordre du jour pur et simple que le gouvernement accepte.

Cet ordre du jour adopté par 397 voix contre 103, la Chambre reprend la discussion du

Budget des travaux publics

M. Pelletan critique la direction des bâtiments civils. Il en fait ressortir notamment les attributions mal définies ainsi que celles de la direction des Beaux-Arts qui se confondent et par conséquent se contrecarrent souvent.

M. Boudenoit, rapporteur, affirme, à la suite d'une enquête faite par lui minutieusement et sans parti pris, que le personnel de l'administration des bâtiments civils est beaucoup trop considérable.

Il y a un inspecteur pour chaque palais, parfois même il y en a plusieurs. L'organisation est détestable. La nécessité s'impose de réduire le nombre des agents, quitte à augmenter ceux qui restent.

Avant la clôture de la séance, M. Ribot dénonce la lenteur extraordinaire de la discussion du budget. Il invite les orateurs à être désormais plus brefs et demande que la prochaine séance soit fixée à mercredi. Ce qui est accordé.

On fixe à samedi une interpellation de M. Gauthier de Clagny sur le meurtre accompli à Meudon par un garde forestier.

Société des Agriculteurs de France

Voici les principaux vœux émis et adoptés dans les séances des 20 et 21 février :

Par M. Sourbé, au nom de la section de viticulture :

Que le droit de transaction soit enlevé à la régie et que les tribunaux seuls puissent apprécier la bonne foi des délinquants et modérer la peine;

Que par conséquent toutes les contraventions soient déferées aux tribunaux correctionnels qui pourront admettre la preuve contradictoire au regard des procès-verbaux de la régie et que la peine de la prison soit appliquée à tous ceux qui sciemment auront contribué à une fraude fiscale;

Que le bureau de la Société des agriculteurs de France fasse auprès des pouvoirs publics et notamment auprès de M. le préfet de la Seine, des démarches afin d'obtenir que les vins naturels, produits exclusifs de la fermentation de raisin frais soient admis, à l'exclusion des vins de raisins secs, dans les entrepôts de la Ville de Paris.

Par M. Metgé, au nom de la Commission mixte des boissons :

Que le titre alcoolique naturel des vins, dont le maximum est fixé à 15 degrés 9 dixièmes, ne soit pas modifié.

Par M. le comte de Salvandy, président de la Section d'enseignement :

Qu'il soit créé en province le plus grand nombre possible d'écoles pratiques d'agriculture libres, et qu'en attendant ces fondations si désirables, il soit établi dans les collèges libres, dans les écoles d'enseignement secondaire moderne et dans les écoles primaires supérieures, des cours spéciaux d'agriculture.

Par MM. Boucherie, président de la section d'Economie du bétail, et J. Leconte, vice-président :

Réserver à l'élevage indigène la fourniture des animaux nécessaires à la fabrication des conserves alimentaires consommées par les armées de terre et de mer et appeler l'attention de M. le ministre de la guerre sur la nécessité de veiller à l'application stricte et entière des clauses du cahier des charges.

Par M. J. Le Conte :

Que les achats des animaux destinés à l'alimentation de la troupe soient confiés à des commissions militaires qui achèteront directement les animaux présentés par les propriétaires éleveurs.

Par M. Chabry :

Que le gouvernement français étudie une législation spéciale, analogue au homestead, tendant à l'établissement de biens de familles coloniales.

MODIFICATION de certains droits de timbre

On a distribué à la Chambre un projet de loi portant modification des droits de timbre applicables aux récépissés, lettres de voiture et connaissements concernant les transports effectués : 1° par voie ferrée; 2° par rivières, fleuves et canaux; 3° par mer.

Le projet propose de remplacer les droits fixes actuels par un droit gradué, en raison des prix de transports. Ce droit gradué qui s'appliquerait à tous les contrats de transports par voie ferrée, par mer ou par la navigation intérieure, progresse d'une division à l'autre de la matière imposable, mais il demeurera invariable pour chacune de ces divisions, de manière à dégrever les transports de faible importance, sans surcharger, outre mesure, les transports qui peuvent intéresser le fonctionnement journalier d'usines et de grands établissements industriels.

La tarification proposée comprend cinq quotités de droits correspondant à autant de catégories de prix; ces droits sont fixés, savoir :

A 25 centimes pour les transports d'un prix de 2 fr. et au-dessous;

A 50 centimes pour les transports d'un prix supérieur à 2 fr., mais n'excédant pas 5 fr.;

A 75 centimes pour les transports d'un prix supérieur à 5 fr., mais n'excédant pas 20 fr.;

A 1 fr. pour les transports d'un prix supérieur à 20 fr., mais n'excédant pas 50 fr.

A 1 fr. 25 pour les transports d'un prix supérieur à 50 fr.

INFORMATIONS

Nouvelles histoires de chantage

M. Doppfer a entendu, avant-hier, M. Charles Laurent, directeur du journal le Jour, et un ancien administrateur du même journal. Il s'agit de la plainte d'un industriel qui aurait obtenu, moyennant une redevance quotidienne, allouée à M. Charles Laurent, que l'adminis-

tration fermât les yeux sur ce qui se passait, en tant que jeux, dans son établissement.

M. Bertulus, juge d'instruction, a chargé M. Martio, commissaire aux délégations judiciaires, d'arrêter, sous la prévention de chantage envers des particuliers, M. Alfred Valabrègue, ancien attaché au ministère des postes et télégraphes et journaliste parlementaire.

Cette arrestation a été provoquée par les déclarations faites au parquet de Tours par un ancien notaire de cette ville, et son frère, accusés de faux.

Alfred Valabrègue avait obtenu d'eux, par la menace, le versement de certaines sommes d'argent. Et, comme les deux frères avaient satisfait à ses exigences, il leur avait promis d'arrêter, à leur profit, l'action de la justice.

Interdiction de l'entrée des bœufs américains en France

Le ministre de l'agriculture a pris un arrêté interdisant l'entrée en France des bœufs américains, en raison de la fièvre du Texas et pour cause de péripneumonie.

Les juges de paix

Le ministre de la justice a déposé un projet de loi relatif à la tenue par les juges de paix d'audiences foraines. Ce projet est ainsi conçu :

« Le juge de paix doit tenir ses audiences au chef-lieu de canton.

» Toutefois, le Président de la République peut, par décret rendu, le Conseil d'Etat entendu, l'autoriser à tenir des audiences supplémentaires en des communes autres que le chef-lieu de canton.

Le juge de paix et son greffier recevront, dans ce cas, une indemnité qui sera supportée par les communes intéressées.

Un vol de dynamite

A Saint-Florent, département du Gard, huit kilos de dynamite et quatre kilos de grisoutine ont été dérobés. Par qui? L'enquête commencée le dira sans doute, mais on pense, jusqu'à présent, que ce vol, loin d'être le fait d'anarchistes, a été commis par des gens voulant employer à la pêche ces matières explosives, et qui ne se sont pas contentés cette fois de dérober cartouche par cartouche ainsi qu'ils le font d'habitude la dynamite dont ils se servent pour enfreindre la loi.

Du reste, depuis les derniers attentats anarchistes, il est prouvé que les anarchistes possédant maintenant les moyens de fabriquer des explosifs nouveaux, ont un peu délaissé l'antique dynamite pour des produits plus puissants.

La loi militaire

M. Jules Roche, député de la Savoie, portera à la tribune, lors de la discussion du budget de la guerre, une question intéressante.

La loi militaire de 1889 prescrit que les jeunes Français résidant en Europe soit soumis au service de trois ans.

Bon nombre de jeunes gens se résignaient à

devenir des insoumis ou à quitter la nationalité française.

Les chambres de commerce françaises d'Europe se sont émues de cet état de choses et ont résolu de demander aux pouvoirs publics que les intéressés ne soient astreints qu'à une année de service.

C'est cette demande que M. Jules Roche doit se charger de porter et de développer à la tribune.

Bon nombre de sénateurs, de députés, quelques ministres même sont favorables à la proposition, et il est probable qu'elle sera votée.

Incendie à Laval

La maison des Pères de Pontmain a été détruite par un incendie. Il ne reste que les quatre murs. Elle comprenait douze Pères, huit frères convers et trente apostoliques. Tout le monde a été sauvé ainsi que les archives du sanctuaire; la bibliothèque, la lingerie, les vêtements des enfants ont été consumés.

Le feu a pris dans le dortoir de l'école apostolique, probablement par la cheminée.

Une ville détruite

On mande d'Odessa au Standard :

« D'après des dépêches reçues ici, la ville de Koutchat, près d'Astrabad, aurait été engloutie à la suite d'un tremblement de terre. Plusieurs milliers d'habitants auraient péri. »

Terrible incendie

New-York, 23 février. — Une dépêche de Hot Springs annonce qu'un terrible incendie vient d'éclater dans cette ville, la détruisant presque entièrement.

En quelques minutes la ville était une fournaise. Pendant dix heures, les pompiers luttèrent avec une énergie incroyable contre le feu qu'ils étaient impuissants à arrêter.

Quand on fut maître de l'incendie, presque toutes les maisons étaient détruites.

Le feu avait pris naissance dans un pâté d'hôtels; les locataires parvinrent à se sauver à grand-peine de leurs chambres; plusieurs d'entre eux, surpris dans leur sommeil, périrent dans les flammes. Trois hôtels, l'Arlington, le Parc et l'Eastman, estimé dix millions, ont été totalement détruits.

Des scènes terribles ont eu lieu. Un voyageur de l'hôtel d'Arlington, qui se trouvait sur le toit, au cinquième, a été décapité par les fils télégraphiques.

Huit personnes ont été tuées dans l'incendie d'Arlington et soixante autres ont disparu; on croit qu'elles sont également restées sous les décombres.

Explosion à Paris

Une terrible explosion s'est produite hier matin, à neuf heures, dans une usine de produits chimiques, 42, rue de la Sablière.

Une cuve d'acide fluorhydrique a éclaté. Un ouvrier a été très grièvement blessé à la tête et

au bras. Ses jours sont en danger. Il a été transporté à l'hôpital Broussais.

Les dégâts matériels sont considérables.

Suicide d'un professeur

Fort affecté à la suite de pertes d'argent, M. Larrigue, professeur de français, rue Champollion, à Paris, quittait son domicile vendredi soir avant la rentrée de sa femme et de ses enfants.

Hier matin, on le trouvait dans une chambre de l'hôtel Terminus, à la gare Saint-Lazare, la tempe perforée par une balle de revolver. Le malheureux était âgé de trente ans.

Députation et massage

Le secrétaire du speaker de la Chambre des communes a reçu une communication d'une masseuse professionnelle qui, apprenant que des bains viennent d'être construits dans le palais de Westminster pour l'usage des honorables députés, fait la proposition suivante :

« Puis-je vous suggérer d'ajouter le massage à la liste de ces perfectionnements? C'est un puissant agent récupérateur pour le système nerveux, après le grand effort mental que nécessite un débat parlementaire. »

Un chef de police lynché

Le colonel Vasquez, ancien chef de police de Santa-Ana sous le gouvernement de l'explorateur du Salva lor le général Ezeta, a été lynché par une bande qui a attaqué l'escorte du colonel, tandis qu'on le transférait de la prison de Santa-Ana à celle de San-Salvador.

Trucs parisiens

Place de la Roquette, des spectateurs se bousculent pour apercevoir le condamné. Un gamin erre de groupe en groupe, en criant :

— Des places! De bonnes places! *Moins cher qu'au bourreau!*

Une fabrique de Margarine

Nous avons appris par les journaux locaux, dont les informations ont tout lieu d'être véridiques, qu'une fabrique de margarine allait être installée dans l'arrondissement d'Yvetot, dans cette belle Normandie, pays des gras pâturages, des bestiaux superbes et du beurre exquis, qui n'a que l'inconvénient d'être un peu cher, comme tout ce qui est vraiment bon. La margarine, tirée du suif, du vrai suif en branche, est une branche de commerce honorable, à condition d'être vendue sous son nom, d'ailleurs gracieux. Mais la falsification n'a pas tardé à faire la guerre à la margarine, comme la margarine la fait au beurre naturel. C'est alors que nous avons connu les simili-beurres, les beurres artificiels, dérivés des huiles et des graisses les plus invraisemblables; c'est alors que le consommateur éperdu mangea, sous le nom de bifeck, des filets de vieux cheval primé dans les accidents de fiacre, et n'ayant même plus sur ses pauvres os la graisse né-

cessaire pour en tirer la margarine avec laquelle on accommodait ses restes, mais dont l'estomac, rétif à son tour, refusait de s'accommoder.

Il n'y a aucun inconvénient primordial à ce qu'une fabrique de margarine, loyale et sans masque, se fonde dans l'arrondissement d'Yvetot. Mais qui sait si le bon roi du même nom aurait donné, jadis, son autorisation à cette création qui semble un défi porté aux bonnes vaches normandes? Qui sait si la margarine locale ne se mêlera pas aux beurres naturels du cru, que nous continuerons à manger sous le même nom et au même prix? Et peut-être un jour, accoutumés à ce mélange, comme aux vins coupés, nous ne voudrons plus de vrai beurre sur nos tables parisiennes. Nous savons bien que la riposte est facile. Si la Normandie nous envoie du beurre suspect, nous nous vengerons en lui envoyant du cidre fabriqué dans la banlieue de Paris; œil pour œil, dent pour dent, dit le proverbe. En attendant, souhaitons, avec nos confrères, auxquels nous devons l'information qui nous inspire ce cri de détresse, qu'un contrôle sérieux empêche, même à Yvetot, de falsifier la margarine et même le beurre quand on en fabriquera dans l'arrondissement.

A Madagascar

La situation. — Premiers exploits des Hovas

On écrit de Diégo-Suarez, 23 janvier, au *Journal des Débats* :

« Depuis le 1^{er} décembre dernier, la saison des pluies est ouverte; c'est, du reste, une des rares années où elles aient commencé de si bonne heure. Les hostilités avec les Hovas ayant été commencées à peu près à la même date, les sentiers reliant notre colonie de Diégo-Suarez avec le reste de l'île sont devenus impraticables et le commerce n'existe plus.

» Les vivres sont même à des prix exorbitants et, dès ce mois de janvier, il est aussi difficile de se nourrir à Tamatave qu'à Diégo. A Tamatave, un œuf se paie 0 fr. 50, un poulet 8 fr.; le kilo de viande, qui coûte d'ordinaire 0 fr. 25 à 0 fr. 40, est difficile à trouver à 4 fr.

» Du reste, pour remédier au manque de vivres, une partie de la population inutile a été embarquée de force pour la Réunion, Maurice, et les fonctionnaires civils congédiés pour la France.

» Cependant, si la population civile manque de vivres, les garnisons et le corps expéditionnaire sont assurés de bestiaux nombreux; dans le territoire de Diégo-Suarez, les terrains du cap d'Ambré possèdent en liberté près de 15,000 bœufs de très bonne qualité.

» A cause du petit nombre de nos troupes,

AU MOULIN

— Hé bien! que concluez-vous de cette lettre, madame? Y voyez-vous l'ombre d'un rendez vous amoureux?

— Pourquoi pas? rétorque Périne se raidissant pour maintenir sa colère à moitié fléchie. Qui me dit qu'il n'existe pas des lettres antérieures, plus intimes, plus expansives et que ce langage réservé n'est pas convenu entre vous, pour certaines circonstances, notamment en cas de surprise?

— O infamie! brama Tranquille, comprimant sa tête entre ses mains.

— A-sez d'humiliation! signifie altièrement miss Clair qui se redresse transfigurée, décidée, virile. J'ai seule, ailleurs, défendu assez souvent mon honneur pour le sauvegarder encore une fois ici. Ecoutez le récit de ma jeunesse et, quand vous n'aurez entendue, vous apprécierez l'acte et la démarche que M^{me} Boyer condamne avec tant de rigueur. La lui-

tième fille — nous étions douze enfants vivants — d'un petit tenancier du comté de Dublin, issue d'une race royale, je vous l'atteste sans forfanterie, d'une race ruinée par les luttes de l'Irlande contre l'Anglicanisme et réduite par sa chevaleresque obstination à la misère noire; incapable par ma chétivité d'aider mes parents aux travaux manuels, je montrai, dès mes premières années, assez d'intelligence pour que le desservant de notre paroisse s'intéressât à moi et entreprit mon éducation avec l'approbation de mon père flatté de la perspective d'une fille « savante » qui deviendrait peut-être institutrice d'une famille seigneuriale. Ah! pauvre père! Quelle désillusion mortelle pour lui, s'il eût soupçonné l'avenir que me réservait la réalisation de ses espérances! Le prêtre était non seulement un grand savant, versé dans les principales langues anciennes et modernes, mais aussi un musicien hors ligne réfugié en religion à la suite d'un insuccès fortuit au théâtre. J'avais des dispositions instinctives pour la musique; il m'apprit tout ce qu'il savait, m'assimila les génies du passé et du présent, m'enseigna l'harmonie et la composition, sans toutefois négliger les études classiques. Il sut m'attirer la bienveillance du riche

propriétaire de notre petite cense, un pair d'Angleterre, influent à la Chambre haute, veuf et père de trois jeunes filles, réputé pour sa moralité, charitable, enfin — comme vous dites en France — « la crème des honnêtes gens ». Lord Merton daigna m'agréer en qualité de « governess ». La troisième nuit après mon installation en sa maison, cet homme de bien, ce puritain, président d'une société de tempérance, président de la ligue pour l'extinction du paupérisme, s'introduisit dans ma chambre, ivre, chancelant, fou, crachant des paroles honteuses....

— Brigand!

— Scélérat!

Attendez: j'appelai à mon aide. Il s'enfuit en m'accablant d'injures et me chassa le lendemain, sous prétexte qu'il avait vu un homme entrer chez moi. Le surlendemain, pour se venger de ma résistance, il séquestra le mobilier et les récoltes du père en retard pour le paiement de ses fermages et nous expulsa. Le ministre catholique recueillit ma famille jetée sans vêtements ni pain sur la glèbe qu'elle remue et fertilise depuis cent ans et m'avance quelque argent pour aller à Dublin chercher un emploi. Il me recommandait à l'un de ses

amis prêtre comme lui et témoignait chaudement en ma faveur, ma première déconvenue omise bien entendu. Cet ami, M. O'Brien, me case chez lord Digby, un gentleman irréprochable qui me comble d'égards. Je séjournais chez lui depuis trois semaines quand arrive — il me l'avait annoncé sans le nommer — son parent, lord Merton! En apercevant ce monstre, je pousse une exclamation de stupeur. Le tartufe ne se démonte point et dit froidement à mon nouveau maître: « Cher, on vous a dupé. Cette demoiselle, je vous l'affirme, ne mérite pas votre confiance ». Lord Digby m'interroge, me presse. Je lui découvre la vérité en présence de mon accusateur hautain et dédaigneux, mon accusateur, l'apôtre béni de toute l'Angleterre! En dépit de mes protestations, je suis congédiée. Je recourus à M. O'Brien et lui raconte mes successives infortunes. Il me croit et me replace. Dans cette troisième maison est un fils unique, un lovelace de vingt ans qui, une heure après mon entrée, envoie son valet de chambre me proposer dix mille francs pour devenir sa maîtresse!

— Chenapan! Si je le tenais entre mes mains!

(A suivre.)

A. M.

la Montagne-d'Ambre, le Point-Six et Ivondro ont été évacués; depuis deux mois, les colons français de la Montagne-d'Ambre ont dû quitter leurs établissements et se réfugier à Antsirane et à l'usine de la graineterie française d'Antongoubato, située à 20 kilomètres du chef-lieu de la colonie.

» Cette usine a été, le 7 janvier, le théâtre d'un premier fait d'arme: l'ingénieur Bontemps avec son frère, M. Madrolle et les gendarmes Delon et Vien, ayant appris qu'un Français, nommé Crespon, était prisonnier des Makois et des Hovas, dans le village d'Anamakia, sont allés le délivrer et ont résisté pendant plusieurs heures aux attaques de l'ennemi; la pluie a mis fin à la lutte et seize Hovas sont restés entre les mains des Français, assistés, dans l'affaire, de quelques créoles indigènes.

» Cet événement et le combat d'Antanamitara, qui a été le début de nos tirailleurs sakalaves, ont signalé dans le nord de Madagascar la rupture de nos relations avec la reine Ranavalomanjaka.

D'autre part, on écrit de Morondova (côté ouest) au *Petit Journal*, en date du 14 janvier:

« Le petit village de Taolampia, où habitent quelques créoles de la Réunion, vient d'être incendié et pillé par les Hovas de Morondava. MM. Grévé, préparateur, et Joseph Philippe, charpentier, et deux enfants ont été capturés et conduits au fort. Ceci se passait dans la nuit du 17 au 18 décembre dernier. »

REVUE HEBDOMADAIRE

24 février 1895.

Les hauts cours pratiqués au commencement de la semaine ne se sont pas maintenus. On avait été un peu vite et il y a eu forcément des réalisations.

Aujourd'hui la place paraît un peu dégagée et après trois jours d'hésitation de nouveau les bonnes tendances s'affirment et il est probable que la semaine prochaine sera une semaine de reprise surtout sur les valeurs que nous avons souvent indiquées.

Nos rentes ont été absolument délaissées pendant la plus grande partie de la semaine; on se rend compte qu'aux cours actuels et avec les difficultés d'équilibrer le budget il n'y a plus une grande marge à la hausse.

Le 3 0/0 cote 103.40.

Le Crédit Foncier qui avait faibli à 895 revient à 900. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires.

Le Crédit Lyonnais est à 831.25. Il est probable que le dividende qui sera fixé le 15 mars sera supérieur à celui du dernier exercice.

Confirmant nos prévisions, la Société Générale a dépassé le pair. Un dernier bilan est satisfaisant et indique une augmentation dans le chiffre de ses affaires.

Bonne tenue du Comptoir national d'Escompte.

Nos grands chemins ont un marché très suivi. L'épargne les recherche et avec raison.

Le Lyon est à 1,482.50. Il n'est pas cher si l'on considère qu'il se capitalise à 3.35 0/0, tandis que le 3 0/0 qui ne vaut pas mieux se capitalise à 2.90 0/0. L'Orléans est à 1,610.

Le Suez est à 3,270 après 3,233. On avait été un peu vite, mais c'est toujours une valeur de grand avenir d'autant plus que nous allons entrer dans la période des bonnes recettes.

Marché très mouvementé sur les fonds étrangers. L'Italien, de 89.20, est revenu à 88.80. L'Extérieure, faible au début de la semaine, est en reprise sensible. C'est un des rares fonds qui ne soient pas sujets à conversion et qui pour nous est capitalisé à un taux beaucoup trop élevé.

Le mouvement en avant que nous avons annoncé sur les fonds ottomans s'accroît. C'est le 13 mars que se détache le coupon.

Les fonds russes sont fermes et assez calmes. Les transactions se raréfient sur les 4 0/0 qui sont sujets à conversion.

Peu de variations sur les fonds austro-hongrois.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Météorologique du 25 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 4°
Midi,	753 m/m	au-dessus 6°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 5°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Terrible Catastrophe A Chenehutte-les-Tuffeaux

QUATRE MORTS, DEUX BLESSÉS

Samedi soir, nu épouvantable accident faisant six victimes — quatre morts et deux blessés — s'est produit, vers quatre heures, à Chenehutte-les-Tuffeaux, dans la carrière dite « Cave-Bouffière », appartenant à M. Girard, maire de la commune, et dans laquelle une vingtaine de carriers extrayaient la pierre dite « tuffeau ».

A soixante mètres de l'entrée de cette cave, un éboulement soudain de la voûte — éboulement dû, croit-on, à la nature de la pierre très marneuse en cet endroit — eut lieu, ensevelissant complètement: Auguste Rebondy, âgé de 31 ans; Théodore Rebondy, 47 ans; Octave Rebondy, 45 ans; Jean Bichet, 66 ans, et couvrant en partie de ses débris Maurice et Paul Rebondy, âgés de 20 ans.

Tous ces malheureux, carriers de profession, habitaient le village de Saint-Jean, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Aux cris poussés par Maurice et Paul, qui purent se dégager facilement, des camarades travaillant dans la même carrière accoururent et, au bout d'une heure et demie d'efforts, on retira quatre cadavres écrasés ou asphyxiés: Auguste Rebondy avait la poitrine écrasée; Théodore Rebondy, tête et poitrine écrasées; Octave Rebondy, étouffé; Bichet, étouffé et une cuisse broyée.

Maurice et Octave Rebondy sont quittes pour des blessures sans gravité à la jambe gauche, à la tête et à l'œil droit.

Auguste Rebondy laisse trois enfants; Théodore sept enfants.

La gendarmerie de Gennevilliers, accompagnée de M. le docteur Payraudeau, a dressé procès-verbal de l'accident; et, samedi soir, le parquet de Saumur s'était rendu sur le lieu du sinistre pour ouvrir une enquête.

SAUMUR

Accident occasionné par les tramways

Hier matin, le cocher de M. Mayaud a été victime d'un grave accident dû à l'éternité des anciens et inutiles tramways. Au détour du pont Cessart, la voiture, en passant sur les rails, subit une très forte secousse, qui fit basculer une lourde malle que le cocher voulut retenir. Malgré ses efforts, il fut entraîné et tomba sur la tête. On le transporta sans connaissance chez M. Mayaud.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

DIVISION DE SAUMUR

Assemblée générale du 23 février 1895

Ont été élus membres de la Commission pour l'année 1895-96:

Président honoraire, M. Grellet Edmond.
Président, M. Perrean.
Secrétaire, chef du matériel, M. Thavenard.
Trésorier archiviste, M. Doussain.
Membres: MM. Grellet Alfred, Pannier, Prudhommeau, Travailleur.

Pour la Commission, G. DOUSSAIN.

Nomination dans le clergé

Par décision de M^r l'évêque:
M. l'abbé Michaud, prêtre de la dernière ordination, a été nommé vicaire à Allonnes.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à Versailles, de la vicomtesse de Dreux-Brézé, née de la Ferronnaye. Elle laisse deux enfants, le vicomte de Dreux-Brézé, qui a épousé M^{lle} de La Chapelle, et la vicomtesse Reille.

LES ROSIERS

Mort accidentelle

Avant-hier, le sieur Mazé, cultivateur au Petit-Bois, commune des Rosiers, sortait dans

l'après-midi, un fusil à la main, avec l'intention de tuer des oiseaux pour son enfant malade. Quelques instants après, le domestique entendit une détonation et, ne voyant pas revenir son maître, se ren lit à l'aire d'où le coup semblait être parti. Il trouva étendu, sur le sol, le corps de Mazé qui rendait le dernier soupir, baigné dans le sang échappé par une blessure au-dessous de la mâchoire et faite par le fusil déchargé à bout portant.

Mazé était en état d'ivresse et on suppose que l'accident s'est produit à la suite d'un choc involontaire et violent.

Exposition des Vins d'Indre-et-Loire Au Concours agricole de Paris

Dans la liste des récompenses décernées aux exposants d'Indre-et-Loire, nous remarquons:

Rappel de diplôme d'honneur. — L'Union Vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire.

Médaille d'argent. — Le Syndicat de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

VINS ROUGES

Médailles d'argent. — MM. Bienvenu, à Bourgueil; Coyteux, à Bourgueil; Goupil de Bouillé, à Bourgueil; Renou-Bureau, à Bourgueil.

Médailles de bronze. — MM. Coubard, à Bourgueil; Calot-Hubert, à Restigné; Demont-Jamet, à Restigné (vin de Bourgueil); Boisnier-Chivert, à Benais; M^{me} veuve Loiseleur, à Bourgueil; Demont-Jamet, à Restigné (vin de Restigné); Goupil de Bouillé, à Bourgueil.

EAUX-DE-VIE

Médailles d'argent. — Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire; M. Coubard Eugène, de Bourgueil (au Havre); M. Goupil de Bouillé, à Bourgueil.

Mention honorable. — M. Demont-Jamet, à Restigné.

LA FLÈCHE

Les suites de la maternerie

A la suite d'une enquête faite par le général Gallimard, deux élèves du Prytanée ont été renvoyés dans leur famille.

Quelques autres subiront sans doute le même sort.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville. — Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 8 au 13 avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 29 mars au 15 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs, par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 23 février. — Louis-Fernand Grimault, rue de la Croix-Verte, 31.

MARIAGES

Le 23 février. — Louis-Auguste Naudin, nancier, a épousé Hermance Loiseau, naçrière, tous deux à Saumur; — Auguste Gabillard, forgeron, a épousé Hortense Lepinay, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Le 23. — François Bernardet, coiffeur, à Châteauroux, a épousé Henriette Darnault, sans profession, à Saumur; — Louis Rocheveau, domestique, a épousé Victorine-Elisabeth-Augustine Boïn, domestique, tous deux à Saumur.

Publications de mariage

François-Léon Deynat, bijoutier, à Saumur, et Marie-Anastasie Maupuy, sans profession, à Amboise.

Etienne Gay, tourneur, et Augustine Fouques, culottière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 22 février. — Henriette Cossé, sans profession, 85 ans, célibataire, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 46.

Beauté de la chevelure

Les huiles parfumées du Congo étant antipelluculaires, ne pas craindre d'en frictionner fortement la racine des cheveux.

On se demande à quoi le *Taploca Rils* doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

Il faut savoir s'y prendre à temps. Si au moindre embarras gastrique, malaise, congestion, indigestion, inappétence, on prend des Pilules Suisses, ce médicament si facile, si efficace et si agréable, on éviterait bien des maladies qui peuvent devenir graves par la suite. Des milliers d'exemples le prouvent.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 25 Février 1895

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, de MM. Raimond et Mars, musique de Victor Roger

Dans l'intérêt des malades et de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air des habitations en brûlant du *PAPIER D'ARMÉNIE*, qui est le plus efficace désinfectant de l'air et le seul qui en raison de son odeur agréable puisse être utilisé dans les appartements.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

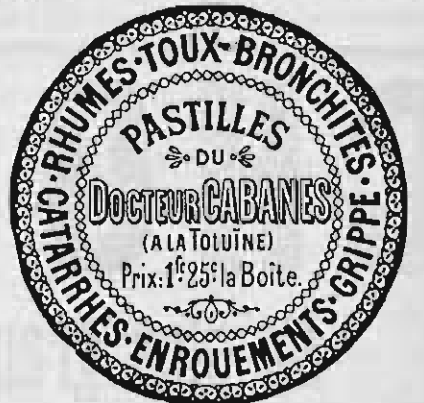
Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge. Sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e G. BARON, avoué à Saumur,
De M^e FOURCHAULT et M^e BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
Le Lundi 4 Mars 1895, à une heure du soir,
En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 67, commis à cet effet,

EN 2 LOTS, DE

1^o UNE MAISON

A usage de Boulangerie

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 20.

Revenu annuel 500 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

2^o Une Petite Maison

Avec Jardin en vigne

Contenant environ 40 a. 50 c.

Sise commune de Saumur, au canton des Violettes.

Mise à prix : 4,800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e G. BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13, poursuivant la vente;

2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 67, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange;

4^o A M. BONNEAU, syndic de faillite, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, n^o 35.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Propriété

Appropriée pour une industrie

Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,

Exploitée par M. Besnard.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec bon jardin contenant environ 18 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT, y demeurant.

M^{me} RICHARD, 20, rue St-Jean, demande une Apprentie pour les Modes.

A Louer de suite MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, à, rue du Temple.

A CÉDER CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Expertises.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 4^e mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javaud.

LE MESS des Officiers de l'Ecole de cavalerie à Saumur DEMANDE UN ENTREPRENEUR pour le 15 avril. Pour tous renseignements, s'adresser au Lieutenant secrétaire de la Commission.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres.

UN MENAGE demande un emploi.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte.	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux.	1	» —	0 60
Haricots verts	0 85	—	»
Haricots verts Amieux 1	»	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEU

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre.	{	26 litres pour 25
— blanc 45 c. —		Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEU.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

DE

HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes
du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

